

Bloc 2 :

GESTION DE SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE AUPRÈS DE PARTICULIERS EMPLOYEURS



49H*

+ 1H
D'ÉVALUATION



Je gère en toute autonomie mon activité professionnelle en connaissant mes droits et mes obligations. Je construis avec chacun de mes particuliers employeurs une relation de travail de qualité dès l'entretien d'embauche.

**DROITS ET DEVOIRS
DANS L'EXERCICE DE SON MÉTIER**



+

**LES CLÉS D'UN ENTRETIEN RÉUSSI
AVEC UN PARTICULIER EMPLOYEUR**



+

**LES CLÉS D'UNE BONNE RELATION DE
TRAVAIL AVEC LE PARTICULIER EMPLOYEUR :
COMMUNICATION ET ORGANISATION**



+

**1 ÉVALUATION :
Étude de situation professionnelle numérique**



Pour en savoir +

www.iperia.eu